

PLAN  
LOCAL  
D'URBANISME  
*2<sup>ème</sup> REVISION*

DOUE-LA-FONTAINE (49)

LISTE DES SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE

n°5.5.a

Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du  
approuvant la révision du P.L.U.

Le Maire,

SARL URBAN'ism

2 rue de l'île Saint-Martin  
37420 HUISMES

tel 02 47 95 57 06

fax 02 47 95 57 16

e.mail urban-ism@wanadoo.fr

## A4 - CONSERVATION DES EAUX

Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux  
ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

Loi du 3 avril 1983 : art. 30 à 32.

Décrets n°59-96 et 60-419 des 7 janvier 1959 et 25 avril 1960.

Loi du 3 janvier 1992 sur l'Eau.

Loi du 2 janvier 1995 (loi Barnier sur l'environnement).

Code rural : art. 100 et 101, nouveau code rural art. 114 et suivants.

**NATURE** : Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques pour l'entretien, le curage et l'essartage le long du cours d'eau sur une largeur de 4 mètres.

**LOCALISATION** : ruisseaux Les Fontaines de Doué et Le Pont de Varennes.

**DATE D'ETABLISSEMENT** : Arrêté préfectoral n° 78-463 du 20 décembre 1978.

**SERVICE RESPONSABLE** : Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

## A5 - CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

Loi n° 62-904 du 4 août 1962.

Décrets n° 64-153 du 15 février 1964.

**NATURE** : Servitude d'enfouissement, d'essartage et de passage.

**LOCALISATION** : Canalisation LA TOURLANDRY : DOUE-LA-FONTAINE.

**SERVICE RESPONSABLE** : Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt - Cité administrative - 49047 ANGERS CEDEX.

## AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES

Servitudes de protection des monuments historiques.

Lois des 31 décembre 1913 et 2 mai 1930 modifiées.

**NATURE** : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation..

**LOCALISATION ET DATE D'ETABLISSEMENT** :

Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques inscrits :

- Ruines de l'Eglise Saint-Denis, classées sur la liste de 1862,
- Motte féodale et restes du donjon, classés le 19 décembre 1973,
- Restes du soubassement du Château de Soulangier, inscrits le 1<sup>er</sup> avril 1988,
- Façades et toitures du pavillon d'entrée et des écuries (sauf aile sud) du Château de Soulangier, classées le 18 décembre 1990,
- Site de la Seigneurie, inscrit le 29 juin 1998.

**SERVICE RESPONSABLE** : Service départemental de l'architecture et du patrimoine - 10 bis ; rue du Canal - 49100 ANGERS.

## AC2 - PROTECTION DES SITES

Servitudes de protection des sites et des monuments naturels.  
Loi du 02 mai 1930 modifiée.

**NATURE** : Obligation pour tout propriétaire de biens immobiliers situés dans le périmètre de protection du site inscrit de déclarer son intention d'entreprendre des travaux (sauf ceux d'entretien courant) 4 mois à l'avance.  
Obligation pour le propriétaire d'obtenir une autorisation avant l'exécution de tous les travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux dans le périmètre de protection du site classé.

**LOCALISATION** :

Périmètre de protection de l'ensemble formé par **la rue des Perrières**.

**DATE D'ETABLISSEMENT** : Arrêté du 22 novembre 1985.

**SERVICE RESPONSABLE** : Service départemental de l'architecture et du patrimoine - 10 bis ; rue du Canal - 49100 ANGERS.

#### I4 - ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques..  
Loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée.  
Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié par  
Décret n°85-1109 du 15 octobre 1985.

**NATURE** : Servitude d'ancrage, d'appui, d'abattage et d'élagage d'arbres, de libre passage.

**LOCALISATION** : Lignes HTA, anciennement moyenne tension et lignes HTB 225 kV CHOLET / DISTRE I, 90 kV DISTRE / DOUE-LA-FONTAINE et 90 Kv AUBIGNE / DOUE-LA-FONTAINE.

**SERVICE RESPONSABLE** :

EDF - Service Anjou - Groupe qualité réseaux de Saumur - Chemin des Pâtureaux - St-Lambert-des-Levées - 49400 SAUMUR (HTA).

EDF- Energie Loire - Production transport Anjou - ECOPARC - ZI Nord - Avenue des Fusillés - 49 412 SAUMUR CEDEX.

#### PT1 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.  
Code des postes et télécommunications : art. L.57 à L.62 inclus et R. 27 à R. 39.

**NATURE** : Zone de garde et de protection autour des centres de réception.

**LOCALISATION** : Station de DOUE

**DATE D'ETABLISSEMENT** : Décret en cours d'établissement.

**SERVICE RESPONSABLE** :

FRANCE-TELECOM - Réseau national - Direction de Toulouse - 6 avenue Albert Durand - 31 714 BLAGNAC CEDEX.

#### PT2 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection

contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.  
Code des postes et télécommunications : art. L.54 à L.56 et R.21 à R.26 et R.39.

**NATURE** : Droit de faire procéder à des modifications dans les zones de dégagement ou de refuser des aménagements.

**LOCALISATION** :

Station hertzienne : 1 - Pylône des rues Chèvres.

Liaisons hertziennes : 2 - DOUE / MARTIGNE-BRIAND ; 3 - DOUE / MONTREUIL-BELLAY ; 4 - ANGERS / SAUMUR (tronçons St Barthélémy / Doué et Doué / Varrains) ; 5 - DOUE / PUILBOREAU EDF (tronçon Doué / Assais-les-Jumeaux EDF) ; 6 - MONNAIE / SAINT-HERBLAIN (tronçons La Tourlandry / Doué et Doué / Huismes) ; 7 - DOUE / LE COUDRAY-MACOUARD.

Faisceau hertzien : 8 - LES GARDES / FONTEVRAUD-L'ABBAYE.

**DATE D'ETABLISSEMENT** : Décrets : 1 / 4 du 16 décembre 1981 ; 2 / 3 / 5 / 6 / 7 / 8 en cours.

**SERVICE RESPONSABLE** :

FRANCE-TELECOM - Unité exploitation réseau d'Angers - 52 boulevard Ramon - 49043 ANGERS CEDEX (1 / 2 / 3).

FRANCE-TELECOM - Division des réseaux nationaux - 13 boulevard Martin Luther King - 44038 NANTES CEDEX (1 / 4 / 6 / 7).

FRANCE-TELECOM - Réseau national - Direction de Toulouse - 6 avenue Albert Durand - 31 714 BLAGNAC CEDEX (5).

MINISTERE DE LA DEFENSE - Direction centrale des transmissions (1 / 8).

## PT3 - TELECOMMUNICATIONS

Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques).

Code des postes et télécommunications : art. L.46 à L.53 et D.408 à D.411.

**NATURE** : Droit pour l'Etat d'établir :

- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif ;
- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.

**LOCALISATION** : Câble régional n° 196, n° 49-121-06F0 (Ambillou / Doué), n° 49-22c (Doué / Saumur).

**SERVICE RESPONSABLE** :

FRANCE-TELECOM - Unité infrastructures réseau Maine-Anjou - 22, rue du Maine - 49100 ANGERS (câbles régionaux).

FRANCE-TELECOM - Unité infrastructures réseau - Département travaux régionaux - 23, rue Pierre Brossolette - 37 705 SAINT-PIERRE-DES-CORPS (câbles nationaux).